

Pour l'agence internationale des prisonniers de guerre

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **26 (1918)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

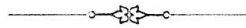
qui refuse de reconnaître leur autorité. Tout est matière à discussion, même l'emblème du drapeau blanc à croix rouge ! Le travail de la société auprès des corps de troupes est arrêté.

En juillet 1917, une assemblée générale de la société a été convoquée ; elle vota une résolution qui commence par ces mots : « La première conférence nationale légale des travailleurs de la Croix-Rouge russe du front et de l'arrière, représentant de droit près de 100,000 collaborateurs de la Croix-Rouge, unis entre eux et dévoués à la liberté, à la démocratie et à la patrie, déclare : Nous n'abandonnerons pas la lutte avant d'avoir détruit tous les vestiges de l'ancienne Croix-Rouge autocratique et bureaucratique, et avant d'avoir élevé le

véritable temple de la philanthropie internationale qui sera la Nouvelle Croix-Rouge nationale russe... »

Ce sont là des mots ! à quand les actes ?...

Bulgarie. — En 1915 et 1916, la Croix-Rouge bulgare a entretenu 38 postes de rafraîchissements, 3 trains sanitaires, 3 dépôts de provisions de matériel, 10 missions étrangères ; elle a préparé et mis à la disposition de l'armée plusieurs hôpitaux et un personnel de près de 800 infirmiers et infirmières. En outre, cette société entretient un institut orthopédique qui fournit des membres artificiels aux soldats amputés, et un Bureau de renseignements sur les prisonniers de guerre. Elle a dépensé pendant les 15 premiers mois de guerre environ 3 millions de francs.



Pour l'Agence internationale des prisonniers de guerre

Le Comité international de la Croix-Rouge fait aux amis de la Croix-Rouge le présent appel en faveur de l'Agence internationale des prisonniers de guerre :

Nous sommes obligés de nous adresser à votre générosité et de vous demander les ressources nécessaires pour nous permettre de continuer l'œuvre à laquelle nous avons travaillé depuis plus de 3 ans.

Nous ne revenons pas sur la fondation à Genève, en août 1914, de l'Agence internationale des prisonniers de guerre. Qu'il nous suffise de dire que, si maintenant encore notre personnel compte de nombreux dévouements de bonne volonté, dont le zèle et le dévouement ne se sont pas ralentis depuis la première heure, néanmoins pendant trois années les circonstances en ont obligé un bon nombre à nous quitter, et que nous avons dû de ce

fait accroître notre personnel salarié, ce à quoi nous forçait aussi l'extension de notre sphère d'action.

L'augmentation du nombre des belligérants nous apporte toujours du travail nouveau. Nous avons remis dès le début tout ce qui concerne le front russe en face des Autrichiens et des Allemands, à la Croix-Rouge de Copenhague, qui a créé une agence à cet effet. Nous remercions le Comité danois de tout le zèle et le dévouement qu'il a mis à s'acquitter de cette tâche. Tous les autres fronts, en Orient aussi bien qu'en Occident, sont restés de notre ressort et cela nous a conduits à créer des sections nouvelles.

Actuellement, nous recevons des belligérants et nous transmettons aux Gouvernements par l'intermédiaire des Croix-Rouges les listes de prisonniers militaires et civils des pays suivants :

D'Allemagne: Français, Anglais, Belges, Serbes, Portugais, Américains et Roumains.

D'Autriche: Serbes, Français et Anglais.

De Belgique: Allemands.

De Bulgarie: Serbes, Français, Italiens et Roumains.

Des Etats-Unis: Allemands.

De France: Allemands, Austro-Hongrois, Turcs et Bulgares.

De Grande-Bretagne: Allemands, Austro-Hongrois, Turcs et Bulgares.

Du Japon: Allemands et Austro-Hongrois.

Du Portugal: Allemands et Austro-Hongrois.

De Roumanie: Allemands, Austro-Hongrois, Bulgares et Turcs.

De Turquie: Anglais, Français et Roumains.

De l'Uruguay: Allemands et Austro-Hongrois.

La transmission directe ayant lieu entre l'Italie et l'Autriche, nous n'avons pas de listes de ces deux pays. Pour tous, sauf les Turcs et les Serbes, les noms des prisonniers sont reportés sur des fiches qui sont maintenant au nombre de plusieurs millions.

Les listes, les enquêtes et les démarches de tout genre que nous avons faites à la suite des demandes qui nous ont été adressées, nous ont permis d'envoyer aux familles environ 1,100,000 avis de renseignements. En outre, nous avons fait parvenir aux familles destinataires une somme de 7,549,195 fr., qui nous avait été remise pour eux, et qui représente des centaines de milliers d'envois. Il nous reste aujourd'hui 158,448 fr. à transmettre.

Nos frais généraux au 31 octobre s'élevaient à 1,281,349 fr. Le total des dons, remboursables de dépêches et recettes diverses, s'élève à 1,352,343 fr. sur lesquels les Croix-Rouges nous ont fourni 257,287 fr. La Croix-Rouge américaine figure dans ce chiffre pour 106,623 fr.

Les frais généraux mensuels ont atteint plus de 50,000 fr. Il en résulte que le disponible que nous avons en mains, l'excédent des dons sur les dépenses, soit 70,349 fr., à quoi il faut ajouter ce qui nous a été promis, représente à peine deux mois de dépenses. C'est tout ce que nous avons devant nous, et l'on comprend que ce n'est pas sans inquiétude que nous regardons l'avenir.

Pour ce qui est des frais généraux, la plus grosse partie vient du salaire du personnel, que les difficultés économiques dans lesquelles se trouve notre pays nous engageraient à augmenter, si l'on nous en fournissait les moyens.

Les nombreux voyages des délégués que nous avons envoyés chez tous les belligérants, jusqu'en Sibérie et en Birmanie, pour inspecter les camps de prisonniers, et dont les rapports sont publiés dans seize fascicules de documents, n'ont pas beaucoup grevé notre budget, plusieurs des pays visités ayant pris à leur charge tout ou partie des frais de ces voyages.

Telle est aujourd'hui la situation où se trouve l'Agence, et dont on ne peut nier la gravité.

Faudra-t-il que dans deux mois nous fermions nos portes, et que nous soyons forcés de rester sourds à toutes les requêtes souvent si poignantes qui nous parviennent de tous côtés? Nous ne saurions nous y résoudre. Sans vouloir exagérer l'importance des résultats auxquels nous sommes arrivés, nous croyons avoir fait quelque bien. Nous appelons en témoignage ce million de familles auxquelles nous avons appris le sort d'un des leurs. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recourir à votre générosité et à votre bienveillant intérêt, certains que vous ne laisserez pas tomber une œuvre dont la seule raison d'être est la grande loi d'humanité qui est la base de la Croix-Rouge.

Nous nous tournons vers nos compatriotes et nous les prions instamment de ne pas nous abandonner. L'Agence des prisonniers est, nous tenons à le dire, une œuvre suisse, où les Confédérés sont réunis pour l'accomplissement d'une tâche commune. De Genève jusqu'aux Grisons, de Lucerne, Zurich, Bâle, Berne, Neuchâtel, Lausanne, et de presque toutes les parties de la Suisse, jeunes gens et jeunes filles sont venus prendre place à nos tables et ont travaillé à nos côtés, joyeusement et avec zèle.

Nous savons tout ce que notre pays, en particulier la Croix-Rouge suisse, ont fait pour les belligérants, quel que fut leur nom, et cela d'une manière tout à fait

désintéressée; mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'Agence des prisonniers est une de ces œuvres qui ont contribué à attirer à la Suisse la reconnaissance des belligérants et à lui gagner leur bienveillance et leur respect.

* * *

Note de la Rédaction. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec joie que le *prix Nobel pour la paix* de 1917 a été attribué au Comité international.

Cette attribution nous paraît pleinement justifiée, et nous félicitons le Comité international qui a fait tant de bien par les différents services de son Agence, d'avoir mérité cette haute distinction.

Quelques réflexions sur l'organisation des cours de samaritains

Il est d'usage, quand un cours de samaritains doit se donner dans une localité, d'organiser une assemblée, dite préparatoire, à laquelle sont invitées cordialement toutes les personnes s'intéressant à cette question. Cette séance préparatoire est, à notre avis, extrêmement importante et peut être cause de la bonne ou mauvaise marche du cours et de son résultat final.

L'expérience nous a démontré qu'il était bon de faire comprendre aux futurs élèves d'un cours ce à quoi ils s'engageaient en signant la liste d'inscription, et c'est la séance préparatoire qui doit les instruire à ce sujet. Le comité de la section organisatrice donnera donc tous ses soins à cette séance et fera en sorte que les auditeurs comprennent exactement ce qu'on attend d'eux. Après leur avoir sommairement expliqué les origines de la Croix-Rouge et son but, l'origine des samaritains, la formation des sections de l'Al-

liance des samaritains suisses, du but poursuivi, des devoirs et des responsabilités des membres et des sections, on passera à l'organisation du cours même. Il sera utile de faire connaître aux candidats le programme officiel des cours de samaritains, le nombre d'heures disponibles, et immédiatement, sans beaucoup d'explications supplémentaires, ils comprendront qu'il faudra y travailler et que, pour arriver à un résultat satisfaisant, aucune minute ne devra être perdue. C'est là que les organisateurs du cours, le médecin-directeur, les moniteurs ou le président de section insisteront sur la régularité, la ponctualité, l'application qui assureront le résultat heureux du cours. On parlera de l'examen final, de l'obligation des élèves à y assister, obligation morale, prouvée du sérieux avec lequel chacun aura entrepris sa tâche. On n'oubliera pas non plus d'informer les futurs élèves que l'on comptera